

Procès-verbal du Conseil général

N° 12 - 38e législature, 2020-2024

Date et heure : 22 juin 2023 à 20h

Lieu : Aula du collège des Corneilles

Présidence : M. Thierry Zesiger (VEL), président, jusqu'au point 12
M. Michel Jeanneret (PLR), président, dès le point 13

Ordre du jour :

1. Salutations et appel nominal ;
2. Correspondance ;
3. Procès-verbal de la séance du 4 mai 2023 ;
4. Réponses du Conseil communal ;
5. En remplacement de M. Luca Pirelli, démissionnaire, nomination d'un membre à la Commission de la culture, des loisirs et des sports ;
6. Comptes 2022 ;
7. Demande de crédit de 75'400 fr. destiné à financer des travaux de réfection du chemin forestier du Réservoir ;
8. Demande de crédit cadre de 320'000 fr. destiné à financer des travaux de réfection du réseau d'éclairage public ;
9. Demande de crédit de 249'800 fr. destiné à financer des travaux de rénovation des captages des sources des Auges et de la Chevalière ;
10. Motion du parti libéral-radical « Amélioration transports sur Neuchâtel » ;
11. Motion de la Commission des travaux publics et de l'environnement « Demande au Conseil communal de faire procéder à une étude d'aménagement de la place Marcel de Coulon au Petit-Cortailod » ;
12. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période administrative 2023-2024 :
 - a) Président,
 - b) Vice-président,
 - c) Secrétaire,
 - d) Secrétaire-adjoint,
 - e) Premier questeur,
 - f) Deuxième questeur ;
13. Informations du Conseil communal ;
14. Divers et réponses aux questions écrites.

1. Salutations et appel nominal

Monsieur le président du Conseil général ouvre la séance.

L'appel fait constater la présence des 34 membres suivants :

- | | |
|--|--|
| 1. Amez-Droz Philippe (PLR) | 19. Matile Etienne (PLR) |
| 2. Billant Michel (PLR) | 20. Moll Pierre (PLR) |
| 3. Bondi Eraclide (VEL) | 21. Monnier Damien (VEL) |
| 4. Brunko Pascal (PS) | 22. Monnier Frédéric (PVL) – suppléant |
| 5. Cavaleri Vincent (VEL) | 23. Perriard Pierre-André (VEL) |
| 6. Ducommun Jean-Patrick (PLR) – suppléant | 24. Pirelli Luca (VEL) |
| 7. Foresti Luigi (PLR) | 25. Porret Nicole (PLR) |
| 8. Gaudio Thomas (PS) | 26. Rochat Lionel (VEL) |
| 9. Hauer Stéphane (PLR – suppléant) | 27. Rodriguez Cavaleri Silvia (VEL) |
| 10. Hosner Jürg (PLR) | 28. Sansonnens Michel (PS) |
| 11. Hübscher Urs (PLR) | 29. Schneider Laurent (PLR) |
| 12. Huguenin-Elie Steve (PS) | 30. Soltermann Célia (PLR) |
| 13. Javet François (PLR) | 31. Straubhaar Anneline (PS) |
| 14. Jeanneret Michel (PLR) | 32. Szczypkowski Lionel (PLR) |
| 15. Küng Imane (PLR) | 33. Vouga Jocelyn (PLR) |
| 16. Landino Debora (PLR) | 34. Zesiger Thierry (VEL) |
| 17. Landino Gino (PLR) | |
| 18. Mamin Vincent (PLR) | |

Excusé-e-s :

- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| 1. Conte Véronique (PLR) | 6. Rüegger Gustavo (PS) |
| 2. Léchet Ruth (PLR) | 7. Vogel Jérôme (PLR) |
| 3. Müller Alexandra (PLR) | 8. Weder Gilles (PVL) |
| 4. Robyr Michel (PLR) | 9. Zumsteg Philippe (PLR) |
| 5. Rochat Olivier (VEL) | |

Absent-e-s :

1. Loeffler Sébastien (CL)

En conséquence, la majorité absolue est de 18 et la majorité des 2/3 de 23.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

- Hadorn Philipp (VEL), président
- Haenseler Christian (PLR), secrétaire
- Félix Olivier (PLR), secrétaire-adjoint
- Mamin Christian (PLR), membre

Est excusé :

- Darbellay Claude (PS), vice-président

CL : candidats libres

PLR : parti libéral-radical

PS : parti socialiste

PVL : parti vert/libéral

VEL : les verts, écologie et liberté

2. Correspondance

Lettre de M. Gilles Rougemont : « Eclairage public nocturne, redevenons censés et exemplaires ! Bonjour, plusieurs habitants des quartiers de François-Borel, Chanélaz, Chavannes, Courtils et moi-même, nous offusquons de constater que l'éclairage public soit à nouveau allumé en pleine nuit. Nous saluons la démarche d'éteindre cet hiver / printemps et trouvons fâcheux de revenir en arrière, sous couvert d'un éventuel prétexte que la pénurie d'électricité ne guette momentanément plus. Outre les aspects néfastes pour la biodiversité, donc à moyen terme pour notre survie, l'aspect financier est également à considérer et nous refusons d'être facturés de charges de fonctionnement de la Commune pour un tel gaspillage.

Merci de traiter notre doléance en plénum, afin de corriger le tir et montrer un peu de leadership pour les générations futures en éteignant un EP nocturne absolument pas nécessaire hors des plages de circulation des transports publics. Cortaillod a su montrer l'exemple en éteignant l'EP la nuit. Redevenons exemplaires, afin que les explications données à nos enfants en rapport à ces extinctions restent cohérentes ! Chaque action en faveur de l'environnement compte, pour eux qui n'ont l'âge de s'exprimer par le vote du moins. Merci pour votre prise en considération. Meilleurs messages. Gilles Rougemont, au nom des habitants précités. »

3. Procès-verbal de la séance du 4 mai 2023

Monsieur le président informe que lors de la dernière séance, Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) a relevé qu'une de ses questions ne figurait pas au procès-verbal, au point 3 de la page 3. Après réécoute de l'enregistrement, il y a lieu de constater que le procès-verbal est exhaustif.

Pierre Moll : « Monsieur le président, concernant la liste de présences, il y a deux personnes sur la ligne 21, Matile Etienne et Moll Pierre, ce qui fait que le total est de 39 et non de 38 personnes présentes. »

L'adoption du procès-verbal de la séance du 4 mai 2023 est mise au vote et acceptée par 30 voix sans oppositions.

4. Réponses du Conseil communal

Néant.

5. En remplacement de M. Luca Pirelli, démissionnaire, nomination d'un membre à la Commission de la culture, des loisirs et des sports

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL), au nom du parti Les Verts, Ecologie et Liberté, propose la candidature de M. Vincent Cavaleri.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Vincent Cavaleri est élu tacitement.

6. Comptes 2022

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, la Commission financière s'est réunie le 19 mai sous la présidence de M. Urs Hübscher, président. Les sept commissaires présents, le Conseil communal in corpore et l'administrateur communal ont pris connaissance du rapport à l'appui des comptes 2022. Parfois, les propos des rapporteurs sont austères. Aussi avec votre permission, vais-je, ce soir, faire mon rapport en vers. Plus homme de loi que poète, je réclame votre indulgence, mais rassurez-vous, je ne vais pas abuser de votre patience.

C'est toujours un plaisir de constater un excédent de revenus, bravo à notre grand argentier d'y être parvenu. Les prévisions négatives du budget 2022 sont donc infirmées, ce qui nous a tous tout à fait enthousiasmés. Les entrées fiscales des personnes physiques ont augmenté, les personnes morales, l'excédent, elles aussi, ont alimenté. Quant au montant des aides sociales, il a diminué, voilà notre bon résultat expliqué. Sans trop entrer dans les détails, vous avez les comptes sous les yeux, nous avons néanmoins relevé page 148, paragraphe 31, un poste dispendieux. L'eau potable contaminée de la fin de l'année ne nous a certes pas fait économiser ; merci les castors déchaînés.

Poursuivons avec une anecdote, toujours dans la classification par nature, c'est à la page 150, au paragraphe 42, que se cache cette écriture. Si le poste 42700 présente un écart, c'est peut-être que l'agent de sécurité n'a plus fait de quarts. Les conditions météorologiques ont peut-être aussi freiné les ardeurs des Meukeux amoureux de nos horodateurs. Au niveau du contrôle des crédits, il faut maintenant une explication, le supplément de crédit pour le chauffage de Cort'Agora mérite notre absolution. En effet, les 177'000 fr. de dépassement s'expliquent par un problème de fournisseur, l'offre de celui-ci manquait et de clarté et de précision. A la bonne heure ! « Qui paye ses dettes s'enrichit ». Un emprunt de 2'000'000 fr. arrive à échéance cette année 2023, un remboursement possible a évidemment notre acquiescement. La Commission financière a accepté les comptes 2022 à l'unanimité, elle remercie et félicite le Conseil communal et l'administrateur pour le travail effectué. Et c'est maintenant en votant, que la Commission vous propose d'en faire autant. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, 1,6 million de bénéfice, c'est extraordinaire. C'est même beaucoup plus que ce que prévoyait le budget. Les mauvaises langues diront que on n'y peut rien, que de toute façon on n'a que peu d'influence sur le résultat, que beaucoup de communes font du bénéfice cette année, c'est la conjoncture, un mot derrière lequel on peut mettre beaucoup de choses. Bien non, les finances communales, cela ressemble un peu à un fromage. Tous les fromages sont faits majoritairement de lait, mais aussi d'un peu de ferment lactique et de présure. Ce sont de subtiles différences dans le mélange de ces deux derniers ingrédients qui donnent, à côté de l'affinage, la panoplie immense des fromages que nous connaissons.

Alors, dans le si bon résultat de cette année il y a beaucoup d'ingrédients qui rentrent en jeu. Dernière ces ingrédients, qui peuvent quelquefois paraître insignifiants, il y a toujours des choix, des décisions, du travail, de l'engagement de personnes. Quelles soient ici remerciées :

- ceux qui, au jour le jour, dans l'administration au sens large font la partie réelle de chacune des lignes des comptes que nous avons dans notre budget ;
- ceux qui par le fruit de leur travail payent des impôts ou permettent à leur entreprise de faire des bénéfices pour payer des impôts ;
- ceux qui au sein des syndicats intercommunaux arrivent à maîtriser des budgets qui peuvent avoir de temps en temps tendance à monter ;
- ceux qui malgré les mauvais cadeaux de la vie s'investissent souvent au-delà de leurs possibilités pour pouvoir subvenir seuls à leurs besoins et s'affranchir ainsi du guichet social ;
- ceux qui au long de l'année dans leur investissement politique apportent des idées pour que Cortaillod reste et demeure une commune saine et performante ;
- à tous ceux que j'oublie avant notre Conseil communal et en particulier le chef du dicastère des finances ;
Bravo, merci !

Le PLR relève tout de même quelques points qui lui paraissent importants de mentionner :

- l'assurance perte de gain aujourd'hui assurée directement par la Commune devrait être examinée en profondeur, notamment sur ses implications en terme de LPP, de qui paye les primes, de ce qu'il se passe en cas de maladie de très longue durée ;
- d'une manière générale, la maîtrise du budget des syndicats intercommunaux est réjouissante. Il serait tout de même nécessaire de réfléchir pourquoi cela marche en 2022 mais pas chaque année et comment on peut pérenniser la maîtrise des budgets desdits syndicats ;
- la faible dette nette par habitant est aussi réjouissante et ceci d'autant plus si on la met en regard des investissements, somme toute importants de ces dernières années, qui permettent de maintenir nos infrastructures en bon état et qui montrent que finalement Cortaillod n'emprunte pas à ses descendants ;
- concernant les investissements, il nous semble que les crédits votés ces dernières années sont un peu à la limite supérieure, non pas forcément en termes financiers mais en capacité de réalisation pratique. Il est aussi important d'en être conscient et de voir dans quelle mesure il serait possible d'aller plus loin ;
- même si l'année 2023 est encore incertaine, notamment avec l'inflation grimpanche, nous invitons chacun à travailler à une bonne année financière pour notre Commune.

Compte tenu de ce qui précède, bien que chacun soit pleinement libre de voter ce qu'il veut dans notre parti, une large majorité devrait accepter l'arrêté approuvant les comptes de l'exercice 2022 et avec félicitations. Merci »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, quels comptes communaux pour cette années 2023 ! Il est réjouissant de savoir que les recettes fiscales ont augmenté et surtout que la population semble avoir besoin de moins de subsides. Nous remercions le Conseil communal, en particulier M. Félix, l'Administration communale, les entreprises et bien sûr les Carcoies.

Les défis démographiques, sociologiques, climatiques, technologiques et de santé publique sont bien présents et les investissements importants sont inévitables. Continuons d'investir pour les habitants de Cortaillod avec une vision durable. »

Monsieur le président passe en revue les documents relatifs aux comptes en proposant de suivre la table des matières, pages 1 à 3 en chiffres romains, dans la chronologie. Il demande qu'en cas de remarques ou de questions, les conseillers généraux interviennent en donnant le numéro de page et le numéro de compte.

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « p. 98, Théâtre-concerts, compte 31300.00 : Au vu du nombre de personnes qui ont bénéficié du pass-jeunesse, une personne, soit une subvention de 10 fr., je suggère de réfléchir à l'idée de remplacer ceci par l'AG culturel, qui est un abonnement de 100 fr. qui va pour plus d'offres culturelles que le pass-jeunesse qui n'est que pour le Théâtre du Passage. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2022, qui comprennent :

- a) le compte de résultat qui se présente en résumé comme suit :
- | | |
|---|---------------------------|
| Charges d'exploitation | Fr. 18'797'470.80 |
| Revenus d'exploitation | Fr. <u>-19'245'963.70</u> |
| Résultat provenant des activités d'exploitation (1) | Fr. -448'492.90 |
| Charges financières | Fr. 405'234.26 |
| Produits financiers | Fr. <u>-1'071'372.65</u> |
| Résultat provenant des financements (2) | Fr. -666'138.39 |
| Résultat opérationnel (1+2) | Fr. -1'114'631.29 |
| Charges extraordinaires | Fr. 0.00 |
| Revenus extraordinaires | Fr. <u>-489'500.00</u> |
| Résultat extraordinaire (3) | Fr. -489'000.00 |
| Résultat total, compte de résultats (1+2+3) | Fr. -1'604'131.29 |
- b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :
- | | |
|-------------------------------------|------------------------|
| Total des dépenses | Fr. 2'666'030.43 |
| Total des recettes | Fr. <u>-138'433.65</u> |
| Investissements nets / augmentation | Fr. 2'527'596.78 |
- c) les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :
- | | |
|-------------------------------------|-----------------|
| Total des dépenses | Fr. 132'688.00 |
| Total des recettes | Fr. <u>0.00</u> |
| Investissements nets / augmentation | Fr. 132'688.00 |
- d) le bilan au 31 décembre 2022.

Article 2 : La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2022 est approuvée.

Article 3 : ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

7. Demande de crédit de 75'400 fr. destiné à financer des travaux de réfection du chemin forestier du Réservoir

Au nom de la Commission des travaux publics et de l'environnement, M. Pierre Moll (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la Commission des travaux publics et de l'environnement accepte à l'unanimité cet arrêté. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, la Commission financière s'est réunie en commun avec la Commission des travaux publics et de l'environnement en date du 1^{er} juin 2023. Le principe de la réfection du chemin est acquis. Une des questions qui s'est néanmoins posée est la reprise de la conduite d'eau actuellement hors service, qui part de la source et qui suit le chemin. Une des solutions, plus coûteuse, serait de profiter de la réfection pour faire passer la conduite au centre du chemin alors que maintenant elle est à côté. Meilleure longévité, meilleure intégration, pas de déboisement. Et la gravité vient à notre aide. Mais il y a une petite tension entre la nature des travaux : réfection du chemin et l'assainissement du réseau d'eau ! Quid de la subvention pour la réfection ? On n'a pas trouvé la réponse. Néanmoins, la Commission financière a décidé à l'unanimité de vous recommander d'accepter le crédit proposé. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 75'400 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux de réfection du chemin forestier du Réservoir.

Article 2 : La dépense sera portée aux comptes des investissements n°50100.29 / 82000 et amortie au taux de 3 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

8. Demande de crédit cadre de 320'000 fr. destiné à financer des travaux de réfection du réseau d'éclairage public

Au nom de la Commission des travaux publics et de l'environnement, M. Pierre Moll (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la Commission des travaux publics et de l'environnement accepte à l'unanimité cet arrêté. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, c'est toujours la même séance, qui a eu lieu le 1^{er} juin 2023, séance en commun de la Commission financière et de la Commission des travaux publics et de l'environnement. Le Conseil communal demande un crédit de 320'000 fr. S'il est accepté, les appels d'offres suivront. Ce n'est donc pas un crédit définitif, c'est un crédit cadre. Cela peut être susceptible de changements.

Bien entendu, la discussion a eu lieu à propos de cette réfection. Tout le monde était d'accord sur le fond. Un tiers de la surface de la Commune va ainsi passer à un éclairage intelligent. Vous avez le détail des rues dans le rapport que vous avez sous les yeux. Au niveau de la Commission financière, on a évidemment parlé d'argent. Un lampadaire est estimé à 1'600 fr. L'appel d'offres portera aussi sur un matériel compatible avec le système existant. L'installateur ne sera pas forcément Eli10. Le coût pour certains lampadaires à l'esthétique différente comme aux Courtils n'est pas encore connu. Parce qu'aux Courtils, on ne peut pas mettre des lampadaires classiques. La distance entre les lampadaires est calculée pour éviter les zones d'ombre. Si les lampadaires sont moins hauts, il en faudra plus. Ainsi, au Bas-de-Sachet, on passera de 10 à 18. On ne peut pas changer tous les mâts des lampadaires mais seulement les têtes. Si le lampadaire est déjà un lampadaire led, il est prévu d'ajouter un module pour le rendre intelligent.

On a cherché, au niveau de l'environnement et du gaspillage, à économiser les ressources, à prendre en compte ce qui existait déjà. La Commune devra prendre aussi en considération la durabilité des produits. Ce ne sera pas forcément le meilleur marché qui sera choisi. Il faut un service après-vente, des pièces de rechange. Il ne faut pas, sous prétexte de faire une bonne affaire, que dans deux ans il faille tout changer. Ce crédit pourra être amorti avec le fonds de réserve des taxes d'équipement dont nous avons parlé lors d'une séance précédente. Une participation éventuelle du Service cantonal des routes a été évoquée. Je n'ai pas de réponse. Au vu des remarques précédentes, la Commission financière vous propose à l'unanimité d'accepter cette demande de crédit. Merci. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la demande de crédit cadre de 320'000 fr. destiné à financer des travaux de réfection du réseau d'éclairage public est soutenue par le groupe des Verts. Il est toujours bienvenu de progresser dans ce sens, et même si les objectifs de mise en place pour la réduction de notre éclairage public ne semblent pas très rapides, nous sommes heureux de voir que les choses avancent quand même.

Nous souhaiterions revenir sur un point qui est apparu lors du dernier Conseil général. De nombreux habitants nous ont dit regretter la reprise de l'éclairage public de nuit, car ils avaient été agréablement surpris de redécouvrir la nuit apaisante et le ciel étoilé. Nous comprenons que le moteur principal de l'extinction nocturne a été une peur de pénurie d'électricité et que ces mesures ont été pensées pour une durée provisoire. Tout a été mis en place cet hiver pour être efficace dans ce domaine avec succès, bravo. Maintenant, nous souhaiterions que cette mesure soit reconsidérée au vu de la situation actuelle.

D'ailleurs, le Conseil d'État a prolongé, jusqu'à fin avril 2024, la dérogation au règlement cantonal sur les routes, qui permet l'extinction nocturne totale de l'éclairage public. Voici quelques extraits du communiqué de presse du 21 avril de cette année : « Au mois de septembre 2022, le Conseil d'État communiquait dix mesures d'exemplarité et recommandations. Après six mois, le Conseil d'État en tire un bilan positif et encourageant. Les communes ont également réalisé des économies importantes et plusieurs d'entre elles ont d'ores et déjà annoncé le maintien de l'extinction nocturne de l'éclairage public. L'incertitude demeure importante pour les prochains hivers. De nombreux facteurs climatiques, techniques et géopolitiques peuvent influencer la situation énergétique et le risque de pénurie restera présent. Dans ce contexte, le Conseil d'État maintient ses recommandations afin de contribuer à assurer l'approvisionnement énergétique pour l'hiver 2023-2024. Enfin, que ce soit pour les collectivités publiques, pour l'économie ainsi que pour la population, économiser l'énergie en été comme en hiver reste intéressant sur le plan économique au regard de son coût. De plus, ces économies vont dans le sens des objectifs environnementaux et climatiques du Gouvernement. Le Conseil d'État remercie la population et les entreprises pour les efforts consentis et se joint au Conseil fédéral pour rappeler l'importance de ne pas gaspiller l'énergie. »

Le maintien de la biodiversité est devenu un combat de tous les jours et de toutes les nuits. C'est justement pendant la saison chaude qu'il y a le plus d'insectes et que la faune est la plus active. Des mesures d'accompagnement supplémentaires peuvent être envisagées, comme le marquage de certains obstacles ou la réparation de revêtements accidentés afin d'améliorer la sécurité des piétons. Cela profiterait d'ailleurs aux personnes malvoyantes, aveugles ou à mobilité réduite qui, de jour déjà, peuvent rencontrer des difficultés de déplacement dans le village.

Sommes-nous donc tellement riches et tellement peu concernés par les objectifs fixés par le Canton, la Confédération et peu impactés par la situation écologique pour pouvoir dire que nous n'avons plus d'économie d'énergie à faire ?

Nous invitons le Conseil communal à continuer sa réflexion sur les buts et gains qu'amène une gestion durable de l'éclairage public existant et dans l'attente que tous les luminaires soient changés, à envisager l'extinction nocturne comme le Conseil d'État le recommande. Nous remercions le Conseil communal pour cette demande de crédit tant attendue. Merci pour votre attention. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous pensons que c'est un investissement judicieux pour notre Commune que de pouvoir diminuer l'éclairage public en terme d'énergie, en terme d'environnement et de biodiversité. Nous encourageons cependant le Conseil communal à choisir un système qui pourra être entretenu et réparé pendant de nombreuses années et donc ne pas seulement insister sur le prix.

Certains, parmi nous, ont aussi bien apprécié la suppression de l'éclairage, comme cela a été rappelé d'ailleurs dans la correspondance ce soir, durant le milieu de la nuit et qui avait été introduite cet hiver suite à la pénurie annoncée d'électricité. Ces personnes demandent au Conseil Communal de réfléchir à la possibilité de continuer cette manière de faire dans les rues non encore équipées d'éclairage intelligent. En effet, dès le printemps revenu l'éclairage public est à nouveau allumé toute la nuit. Bien que ce soit une décision du Conseil communal, une consultation du Conseil général pourrait éventuellement trancher cette question. Merci. »

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est pour donner une réponse à certains points qui ont été mentionnés ici. D'abord, et je m'excuse auprès de la Commission financière, effectivement la question avait été posée de savoir s'il y avait un soutien de la part du Canton par rapport à l'installation de ces éclairages, la réponse est clairement non. Le Canton ne subventionne pas l'installation d'éclairage intelligent.

Le deuxième élément, à la page 17 du rapport que vous avez reçu, respectivement au point 14 du procès-verbal de la dernière séance, nous avons déjà abordé ce point et déjà informé le Conseil général sur le fait que suite à une motion qui avait été déposée ici même, le Conseil général avait accepté la réponse qui avait été donnée par le Conseil communal à l'époque. Réponse qui consistait à dire dans un premier temps, tester les éclairages dits intelligents, nous avons posé la question aux gens pour savoir ce qu'ils en pensent et ensuite nous vous proposerons de continuer ou pas.

Ce soir, nous vous proposons de continuer avec un éclairage intelligent qui permet d'éteindre non pas à minuit, mais même parfois à partir de 8h le soir et de s'allumer uniquement en cas de passage et de garantir ainsi la sécurité, en particulier aux piétons et aux cyclistes. Je ne sais pas si vous avez déjà, en conduisant, vu quelqu'un qui marche en noir le long d'une route, pour ma part, je préfère être dans la voiture qu'à l'extérieur de la voiture.

Donc, il y a des éléments qui font d'ailleurs que la population qui avait été interrogée à la rue de la Roussette, je le rappelle une nouvelle fois ce qui figure dans le procès-verbal de la dernière séance, avait été plébiscité à 96 % pour ce type d'installations qui permet une nouvelle fois d'allumer et d'éteindre et qui permet de faire des économies et également d'assurer la sécurité.

Je ne peux que vous conseiller d'aller dans cette direction. C'est clair, certains diront que cela ne va pas assez vite. Je pense qu'il faut y aller par étapes, histoire de ne pas investir tout au même moment et de devoir changer les ampoules au même moment. Je vous propose d'y aller par étapes et je vous encourage à soutenir cette demande de crédit. Je vous remercie. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit cadre de 320'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux de réfection du réseau d'éclairage public.

Article 2 : La dépense sera portée aux comptes des investissements n°50100.28 / 61500 et amortie par un prélèvement à la « Réserve taxes d'équipement (dessertes) », compte n°29103.00 du bilan.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

9. Demande de crédit de 249'800 fr. destiné à financer des travaux de rénovation des captages des sources des Auges et de la Chevalière

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a présenté le projet à la Commission des Infrastructures et de l'énergie lors de la séance du 31 mai dernier. Ces travaux de rénovations permettront de récolter les eaux de la source des Auges dont la conduite d'amenée est actuellement en mauvais état et d'éviter une perte d'eau au captage de la Chevalière situé en aval. Il est estimé que 30% de l'eau consommée au niveau communal pourra provenir de ces sources, dont la qualité est irréprochable, et le reste, soit environ 70%, étant pompé de la Tertillière. Ces travaux permettront donc une économie d'électricité non négligeable pour la Commune. Par ailleurs, le projet prévoit d'effectuer ces travaux conjointement à la réfection du chemin forestier adjacent, ce qui permettra d'enfouir la canalisation sous la route et ainsi de limiter les frais et les problèmes dus aux racines. La demande de crédit a été acceptée à l'unanimité de la commission. Je vous remercie de votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, la Commission financière s'est réunie le 15 juin 2023 pour plancher sur le crédit de 249'800 fr. destiné à financer des travaux de rénovation des captages. Bien entendu, personne n'a remis en question le principe de la rénovation desdits captages. Comme l'a relevé mon préopinant, on ne va pas gaspiller de l'eau surtout que c'est le l'eau de bonne qualité et qu'elle vient par gravitation. C'est à la fois un plus et une économie d'énergie.

Convaincu par le rapport du Conseil communal, même s'il reste, et on passe là-dessus comme chat sur braises, le problème du tuyau que j'ai évoqué dans la demande de crédit précédente, malgré cela, on fait confiance au Conseil communal. A l'unanimité, la Commission financière vous propose d'accepter cette demande de crédit. Merci. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Etienne Matile (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je salue et applaudis d'avance l'acceptation de cette initiative qui nous donnera un apport supplémentaire de 42 millions de litres d'eau de source par année. L'eau potable est en train de devenir une ressource d'une importance inestimable pour le futur. Par contre, je désire faire une remarque concernant les rapports du Conseil communal. La Commission de la durabilité a été dissoute suite à une modification du règlement communal qui intègre la durabilité dans l'article 1 alinéa 4, je cite : « La Commune s'attache à accorder son action avec les principes du développement durable ». Ainsi que dans l'article 3.29 alinéa 1, je cite : « Toute proposition ou tout projet d'arrêté du Conseil communal doit être accompagné d'un rapport écrit. Ce rapport contient, chaque fois que cela est pertinent, une analyse des effets de la proposition sous l'angle du développement durable ». Il manque donc à ce rapport ainsi qu'au rapport concernant la réfection du chemin forestier l'analyse sous l'angle du développement durable. Merci d'en prendre bonne note. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 249'800 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux de rénovation des captages des sources des Auges et de la Chevalière.

Article 2 : La dépense sera portée aux comptes des investissements n°50200.03 / 71010 et amortie au taux de 3,7 %.

Article 3 : Une subvention cantonale d'un montant équivalent au maximum à 40 % de la dépense viendra en diminution du montant mentionné à l'article premier.

Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 32 voix sans opposition.

10. Motion du parti libéral-radical « Amélioration transports sur Neuchâtel »

Au nom des motionnaires, M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, « Ils ne savaient pas que c'était impossible alors ils l'ont fait ». Cette phrase attribuée à de nombreuses personnes devrait devenir la nôtre dans le domaine des transports sur Cortaillod dès aujourd'hui. En effet, beaucoup de personnes habitant notre belle commune travaillent ou étudient à Neuchâtel et souvent beaucoup plus loin. Parmi ces personnes, il y a deux catégories principales (même trois, voire quatre) :

- Ceux qui gaspillent un temps précieux pour se rendre au travail en voiture, qui se demandent où ils vont parquer, qui se demandent comment ils vont payer leurs vacances avec cette deuxième voiture qu'ils ont dû acheter pour aller au travail et les coûts des parkings en journée qui y sont associés ;
- Ceux qui perdent leur temps à monter dans un bus puis en redescendre quelques minutes plus tard pour attendre au vent un tram qui n'est pas synchronisé avant de monter dans la rame déjà pleine pour en redescendre en courant pour attraper le bus qui monte à la gare mais qui n'attend pas la ligne 215. Ceci dans l'espoir presque illusoire de ne pas manquer le train à la gare de Neuchâtel. Lire un livre devient à tout moment difficile car il faut à chaque fois changer de mode de transport. Bon, le livre, ils pourront le lire en attendant la correspondance de train qu'ils ont loupée ;
- Il y a ceux qui vont à vélo mais ce n'est possible que quand il ne fait pas trop moche ;
- Et finalement il y a ceux qui courent le marathon en moins de 2h25 et qui seront plus rapidement à la gare de Neuchâtel qu'avec les transports publics. Il faut savoir que le record au Marathon est environ à 2h01, donc c'est possible.

Une liaison rapide, fiable en terme d'horaire sur les grandes lignes CFF et la ville de Neuchâtel est indispensable. Ce n'est tout simplement pas une option pour un village comme Cortaillod. On pourrait se dire qu'avec la fusion, on aurait plus de possibilités pour monter une telle liaison. Certainement, c'est juste. Basse-Areuse aura quatre gares, mais de ce que je sais du projet de fusion, il ne contient heureusement pas un déplacement du village de Cortaillod dans les environs d'une gare. Avec un ou deux arrêts dans chacun des villages de la nouvelle commune, on serait de nouveau sur plus d'une demi-heure pour aller à Neuchâtel et le gain serait marginal. N'oublions pas qu'un investissement de plus de 1 milliard devrait nous permettre de gagner 14 minutes entre Neuchâtel et la Chaux de Fonds, certes La Chaux-de-Fonds n'est pas Cortaillod car les Carcoies pourraient aller jusqu'à gagner 25 minutes pour un investissement bien moindre. Soyons ambitieux !

Le PLR, toujours soucieux d'efficacité au sens large : efficacité dans l'utilisation des deniers publics pour avoir le maximum de retour à la population sur les impôts et taxes payés, efficacité des mesures visant à effectuer une transition énergétique rapide et aujourd'hui, dans le point qui nous concerne maintenant, surtout efficacité dans l'utilisation du temps, vous propose d'étudier les possibilités d'améliorer drastiquement les liaisons sur Neuchâtel et d'une manière générale sur le réseau CFF et pourquoi pas mettre sur pied la liaison directe proposée en annexe. Cette liaison peut paraître impossible à mettre sur pied mais, si on réfléchit quelques secondes, on remarque que les limites ne sont pas techniques, ne sont pas sécuritaires, ne sont pas morales, ne sont pas sanitaires, elles sont justes réglementaires.

Donc ce soir, je vous invite à être visionnaires, à ne pas partir avec un a priori négatif, avec un « impossible » comme leitmotiv, mais de vouloir se battre pour que notre commune ne soit pas dans le peloton de queue du canton en ce qui concerne le temps pour rejoindre une gare CFF. Merci donc de soutenir cette motion pour une des raisons suivantes :

- Vous n'aimez pas perdre votre temps sur un quai de tram ou un arrêt de bus ;
- Vous pensez que mettre beaucoup d'agent dans sa voiture pour s'y énerver à chercher une place de parc ou à gagner du temps pour rattraper un retard ;
- Vous avez des concitoyens qui vous ont déjà dit que les transports à Cortaillod, c'est LE point noir ;
- Vous n'aimez plus le CO2 ;
- Vous avez une bonne (ou mauvaise) raison qui vous est propre.

Cette motion doit permettre d'améliorer grandement la liaison avec les grandes lignes et Neuchâtel.

Vive Cortaillod ! Merci »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Lionel Rochat (VEL) : « Cette intervention est faite au nom du groupe des Verts. Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la motion « Amélioration transports sur Neuchâtel » vise à améliorer la desserte de Cortaillod envers Neuchâtel aux heures de pointe, de manière à davantage favoriser l'utilisation des transports en commun par les pendulaires. Elle est donc complémentaire à l'étude en cours pour améliorer les lignes régionales de Boudry et Cortaillod.

La proposition de solution qui l'accompagne est détaillée et montre qu'il n'est pas utopique d'envisager une alternative aux plusieurs changements de moyens de transports en commun nécessaires actuellement pour se rendre à la gare de Neuchâtel. Cette motion a donc retenu toute l'attention du groupe des Verts et c'est avec un avis favorable que nous la soutenons et remercions ses auteurs. Nous proposons cependant de tenir compte, lors des réflexions sur les horaires, des parents qui n'auraient peut-être pas eu la chance de trouver une place au parascolaire, afin qu'ils puissent également profiter de ces offres. Je vous remercie de votre attention. »

M. Michel Sansonnens (PS) : « Je suis un des non-staliniens de la Roussette. Les non-staliniens votent à 98 %. Bravo Olivier, c'est un score magnifique ! Non, je suis un nord-staliniens qui sait quand il faut ne plus l'être. Je vais soutenir la motion, comme socialiste, du parti libéral. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et met au vote la motion, laquelle est acceptée par 31 voix sans oppositions.

11. Motion de la Commission des travaux publics et de l'environnement « Demande au Conseil communal de faire procéder à une étude d'aménagement de la place Marcel de Coulon au Petit-Cortailod »

Au nom des motionnaires, M. Etienne Matile (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, j'ai voulu formuler cette motion en laissant un maximum de liberté au Conseil communal. La critique qui revient fréquemment est que cette place est et restera un lieu de passage et non pas un lieu où l'on s'attarde. C'est le cas actuellement, vu que cette place ne se compose que de bitume et d'automobiles. Je voudrais justement répondre à cela que le but est d'inciter les passants à rester quelques temps, à se reposer à l'ombre, à boire un café sur une terrasse et pourquoi pas suivant les aménagements à faire un jeu d'échecs ou de dames sur cette place.

Nous sommes en train de vivre le mois de juin le plus chaud jamais répertorié. L'ombre en milieu urbain est en train de devenir une ressource de plus en plus appréciée et recherchée. Rien ne peut égaler l'ombre générée par le feuillage. Rendons cette place aux citoyens et ils se l'approprient. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, cette motion, au demeurant déposée par une commission ce qui en fâche quelques-uns qui pensent que ce n'est pas le rôle d'une commission, a suscité pas mal de débats au sein du PLR. Faut-il vraiment envisager de supprimer toutes les places de parc sur cette place. Une place que d'ailleurs, comme il l'a été rappelé, certains voient plutôt comme un lieu de passage sur laquelle on ne s'arrête pas. Cependant, l'accès au camping et au port devra être garanti pour les utilisateurs et l'affluence de certains week-end d'été devra aussi être prise en compte. Même si la réalisation semble délicate beaucoup sont aussi intéressés à tenter le coût de l'étude.

Bref, vous l'aurez compris : un soutien mitigé, mais beaucoup de curieux qui se plaisent à imaginer une nouvelle vie pour cette place qui actuellement ne convainc personne. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et met au vote la motion, laquelle est acceptée par 22 voix contre 4.

12. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période administrative 2023-2024

a) Président

M. Philippe Amez-Droz (PLR), au nom du parti libéral-radical, propose la candidature de M. Michel Jeanneret.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Michel Jeanneret est élu tacitement.

b) Vice-président

Mme Anneline Straubhaar (PS), au nom du parti socialiste, propose la candidature de M. Thomas Gaudio.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Thomas Gaudio est élu tacitement.

c) **Secrétaire**

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL), au nom parti Les verts, écologie et liberté, propose la candidature de M. Damien Monnier.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Damien Monnier est élu tacitement.

d) **Secrétaire-adjoint**

M. Philippe Amez-Droz (PLR), au nom du parti libéral-radical, propose la candidature de Mme Célia Soltermann.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Mme Célia Soltermann est élue tacitement.

e) **Premier questeur**

Mme Anneline Straubhaar (PS), au nom parti socialiste, propose la candidature de M. Gustavo Rüegger.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Gustavo Rüegger est élu tacitement.

f) **Deuxième questeur**

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL), au nom parti Les verts, écologie et liberté, propose la candidature de M. Pierre-André Perriard.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Pierre-André Perriard est élu tacitement.

Allocution du président sortant, M. Thierry Zesiger (VEL) : « J'avais parlé lors de ma nomination de temps de crise, on sortait du Covid. Là maintenant, on a l'impression que c'est derrière. Même Alain Berset va arrêter, donc apparemment c'est du passé. Mais, la crise existe toujours, il y a une traîne. Il y a la géopolitique en général avec beaucoup de mauvaise foi. Pour cela, il n'y a qu'une bonne démocratie, bien vive, comme en Suisse, comme on a pu le voir aujourd'hui lors de ce Conseil général et également lors des votations fédérales le week-end dernier. Je suis assez fier, pour la Suisse, d'avoir des systèmes aussi efficaces. J'aimerais tous vous remercier pour votre cordialité, aussi votre professionnalisme, les débats sympathiques et les bonnes ambiances qu'il y avait dans ce Conseil général. J'aimerais aussi bien sûr remercier les conseillers communaux, les représentants administratifs, même la presse ici pour ces bons moments que nous avons passés ensemble. Je dirais qu'en cette année j'ai peut-être plus appris sur le village et ses habitants que pendant plus de vingt ans de séjour dans la localité. Merci beaucoup et à une prochaine fois. »

Les membres du bureau élus prennent place aux fonctions qui viennent de leur être attribuées

Allocution du nouveau président, M. Michel Jeanneret (PLR) : « La séance n'est pas terminée, l'apéro interviendra un peu plus tard. Quoi qu'il en soit, j'aimerais tous vous remercier de me faire confiance, avec Damien comme tandem. On verra où on va. Quoi qu'il en soit, nous aurons des gros défis qui nous attendent cette année et je citerai particulièrement, et cela va nous prendre la tête j'en suis persuadé, la fusion potentielle de Cortaillod, Boudry et Milvignes. Qu'on soit pour ou qu'on soit contre, il y aura des influences en cas de vote positif, il y aura des influences en cas de vote négatif mais quoi qu'il en soit, je vous invite toutes et tous à vous investir dans un sens ou dans l'autre. Il est important que les citoyens soient informés, que les citoyens votent et c'est une chose qui va me tenir à cœur.

Alors je ne vais pas, comme M. Zesiger a parlé d'un contexte géopolitique, c'est assez horrible. Je pense, le cas échéant, que cette votation sur la fusion pourra peut-être, dans un contexte géopolitique communal, être positive ou négative. Voilà, je vous propose d'enchaîner directement. Je ne vais pas m'éterniser à faire des discours, vous m'entendrez assez souvent pendant l'année qui vient, ou peut-être même plus, et donc je vais enchaîner avec le treizième point de l'ordre du jour. »

13. Informations du Conseil communal

M. Christian Mamin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, à la demande de certains conseillers généraux PLR, nous avons des nouveaux collaborateurs qui ont commencé l'année passée et je voudrais vous présenter, ce soir, M. Sérgio Pereira qui est entré le 1^{er} décembre 2022 au Service technique. Sérgio est âgé de 37 ans et père d'une petite fille de 15 mois. Au bénéfice de plusieurs formations, dont principalement celle de dessinateur-planificateur, M. Pereira a travaillé comme technicien en génie-civil et bâtiments, dessinateur-constructeur dans des bureaux d'ingénieurs-conseils puis enfin comme dessinateur-constructeur-conducteur de travaux et chef de projets dans une collectivité publique importante. Félicitations Sérgio et bienvenue à Cortaillod. »

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, cette intervention concernant le projet de fusion de Basse-Areuse. Nous arrivons à la fin de l'étude et le Copil doit encore se voir la semaine prochaine pour valider les derniers éléments du rapport. Je vous rappelle également qu'une séance d'informations destinée aux trois conseils généraux est prévue le 29 juin prochain à la grande salle de Boudry. Vous aurez ainsi l'occasion d'être informés des résultats de l'étude et vous pourrez également poser toutes les questions qui vous intéressent. »

M. Philippe Hadorn (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai deux informations. Vous avez reçu le tous-ménages vendredi passé. Le Conseil communal vous invite, sur inscription auprès du Service technique, à une information au public de la révision du plan d'aménagement local qui aura lieu mardi prochain, le 27 juin à 19h30 à Cort'Agora. En effet, nous avons déposé ce dossier le 23 mai au Service de l'aménagement du territoire pour examen préalable pour préavis des divers services cantonaux ayant compétences en la matière.

Le tous-ménages vous invite aussi à découvrir la mise en ligne, sur le site internet de la Commune, de la publication des noms de lieux de Cortaillod par Jean-Pierre Michaud. Vous y trouverez leur signification et leur localisation. Cette page internet vaut vraiment la peine d'être explorée.

Mon année de présidence du Conseil communal touche à sa fin et c'est M. Claude Darbellay qui me remplacera à partir du 1^{er} juillet. M. Christian Haenseler deviendra vice-président, M. Olivier Félix aura la charge de secrétaire, M. Christian Mamin deviendra secrétaire-adjoint et moi-même je serai membre du Conseil communal. Je tiens à remercier mes collègues du Conseil communal pour les richesses de discussions et les débats lors des séances du lundi soir. Jamais, mais alors jamais je n'imaginais, avant d'être élu au Conseil communal, que le conseil exécutif d'une commune telle que Cortaillod aurait à traiter de sujets aussi divers et surtout aussi terriblement nombreux lors d'une législature. Et pourtant, j'avoue que j'ai appris à aimer présider les séances du lundi, mais je suis quand même content de pouvoir céder cette charge à mon collègue Claude Darbellay pour la quatrième année de la législature.

A présent, je vous remercie, vous, conseillères générales et conseillers généraux de votre travail et de votre engagement lors des séances du Conseil général et lors des séances des commissions. Enfin, je remercie les collaboratrices et les collaborateurs de l'Administration, du Service de conciergerie, du Service des travaux publics et du Service technique. Je vous souhaite un très bel été, mais avant nous nous retrouverons tout à l'heure pour l'apéritif préparer par la conciergerie, ici, au collègue. Merci. »

14. Divers et réponses aux questions écrites

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, ces derniers mois, Cortaillod a malheureusement été à l'actualité au sujet de l'eau. Certaines personnes sont tombées malades une, voire deux fois. L'eau, c'est la vie et c'est un choc de savoir que même chez nous il peut y avoir des problèmes. Dans la presse d'hier, c'est avec soulagement que j'ai lu que le Conseil communal allait chercher des solutions pour éviter ce genre d'incidents à l'avenir. Lorsque les collecteurs sont débordés ou bouchés, c'est la catastrophe, tout va directement dans le lac. Cette fois ce ne sont pas des pluies torrentielles comme ce soir, mais des déchets qui n'ont rien à faire là qui en sont la cause. Il semble que les textes informant les gens ne suffisent pas à passer des messages concernant la bonne gestion des déchets chez soi, au travail ou dans ses loisirs. J'encourage le Conseil communal à étudier l'utilisation du langage simplifié, appelé aussi FALC (facile à lire et à comprendre) utilisant par exemple plus d'images afin de rendre l'information le plus accessible. Entre les personnes qui ne prennent pas le temps de lire et celles qui ont de la peine à comprendre un texte pour diverses raisons, ce serait une piste à explorer. Osons changer la forme de diffusion de l'information pour se donner toutes les chances d'arriver au but. Merci pour votre attention. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, je souhaite attirer votre attention sur les dangers potentiels de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les discours politiques. L'IA présente des capacités fascinantes, mais nous devons rester vigilants quant à son impact sur notre démocratie et notre société.

L'IA peut être utilisée pour générer des discours, des articles et même des vidéos qui semblent authentiques, mais qui sont en réalité fabriqués de toutes pièces. Cela soulève des préoccupations majeures quant à la manipulation de l'opinion publique et à la désinformation. Des discours politiques générés par l'IA pourraient être conçus pour influencer nos opinions, déstabiliser le débat démocratique et semer la confusion.

Il est essentiel que nous réfléchissions aux implications de l'utilisation de l'IA dans les discours politiques et que nous prenions des mesures pour protéger notre démocratie. C'est pourquoi je vous encourage à envisager la mise au point d'une charte éthique qui régit l'utilisation de l'IA dans les discours politiques.

Cette charte pourrait prévoir des principes tels que la transparence, l'authenticité et l'intégrité des discours politiques. Elle pourrait exiger que les discours générés par l'IA soient clairement identifiés comme tels, afin que les citoyens puissent faire la distinction entre les discours humains et les discours générés par des machines.

Je vous encourage à participer à cette réflexion collective et à engager des discussions sur la mise en place d'une charte éthique pour l'utilisation de l'IA dans les discours politiques. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que l'IA soit un outil au service de notre démocratie et non une menace pour nos valeurs et nos principes fondamentaux. Merci de votre attention.

Cette intervention et uniquement celle-ci a été écrite intégralement par une Intelligence Artificielle, à savoir ChatGPT. Je lui ai posé la question suivante : Pourrais-tu me faire une petite intervention de 90 secondes qui propose aux gens de réfléchir aux dangers de l'utilisation de l'IA dans les discours politiques et qui propose aux gens de réfléchir à la mise au point d'une charte. Bonne réflexion pour cet été et dans nos groupes ! A bon entendeur Salut ! »

M. Michel Jeanneret (PLR), président : « M. Amez-Droz nous a donné matière à réflexion pendant les vacances. Je l'en remercie. Je vous propose de lever la séance. Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances. On se retrouve le 14 septembre pour un gros dossier, la fusion. Vous avez aussi le temps d'y réfléchir. Il y a encore le 29 juin à Boudry à la salle de spectacles, la convocation des conseillers généraux des trois communes pour une séance d'information sur la fusion avec présentation du rapport de fusion et de la convention. Bonnes vacances. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général lève la séance à 21h21.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

Michel Jeanneret

Damien Monnier

L'auteur du procès-verbal

L'administrateur :

Jean-Marc Paroz